



**OBJET AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Réf. 2015-43 - feuillet 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2015
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Agnès BRUNOT, Viviane JEANTET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIANT.

Représenté : François FOSSOUX (pouvoir à Chantal MACQUET)

Absentes : Christelle COMBET, Laurence NIQUET

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIANT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 13

Vu la délibération 2015-11 du 27 janvier 2015,

Sachant que la Préfecture a rejetée celle-ci,

Il convient de reprendre cette délibération dans les termes suivants.

Dans l'attente du vote du budget principal 2015, il est nécessaire de payer des factures concernant l'investissement.

Selon l'article 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget principal de la commune de Nonglard est concerné.

Il est proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 28 janvier 2015 jusqu'à l'adoption du budget principal 2015, comme suit :

Chapitre 16 : 32 200,00 euros

Chapitre 20 : 17 620,00 euros

Chapitre 21 : 10 100,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme indiqué ci-dessus :



**OBJET AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Réf. 2015-43 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2015
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Viviane JEANTET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 01/04/2015

A Nonglard le 31 mars 2015

Fait et délibéré le 31 mars 2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 01/04/2015